

PROCEDURE POUR OBTENIR UN I.C.C(PERMIS EUROPEEN FLUVIAL ET/OU COTIER)

Votre contact : Xavier Bonnet - 0471/700.933 ffsnw.asbl@gmail.com

Les conditions d'obtention :

Pour obtenir un ICC belge, il faut :

- avoir un numéro de registre national, c'est-à-dire avoir la nationalité belge ou posséder un permis de séjour.
- apporter la preuve du brevet belge sur la base duquel vous demandez l'ICC.

La FFSNW a reçu du ministère l'agrément lui permettant de délivrer les ICC.

La procédure à suivre :

A. Effectuez le paiement de 75€ sur le compte de la FFSNW en indiquant en communication « Nom + Prénom + ICC »

BE64 0688 9335 3152 BIC: GKCCBEBB

B. remplir le formulaire de demande via le lien URL suivant :

https://iccrequests.apps.mobilit.fgov.be/index.html

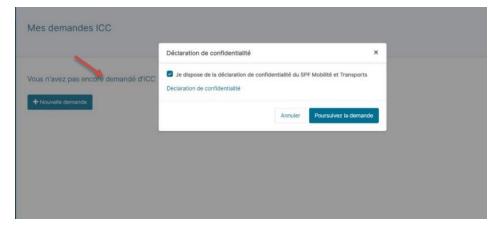






1. Cliquez sur onglet « CITIZEN ICC REQUEST »





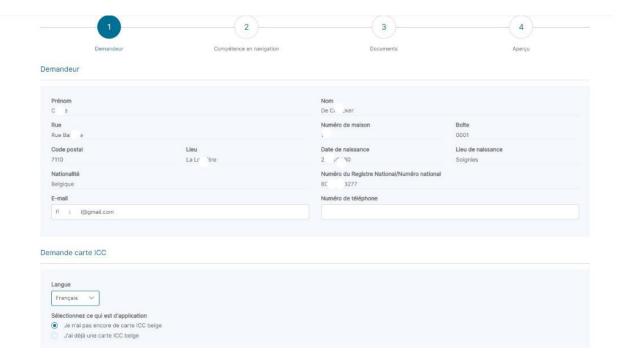
*Demandeur

Cliquez sur « + nouvelle demande »

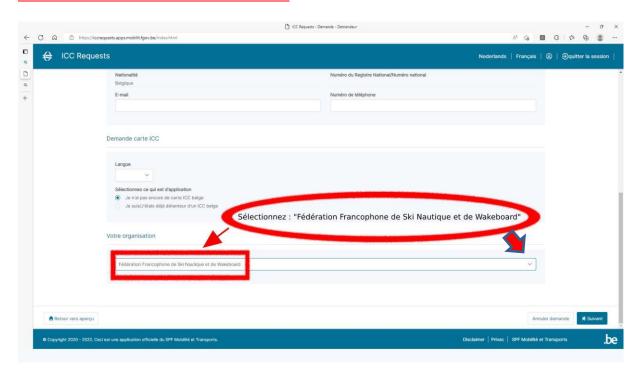
Vos coordonnées se préremplissent automatiquement.

Sélectionnez la langue souhaitée.

Sélectionnez : je n'ai pas encore de carte ICC belge

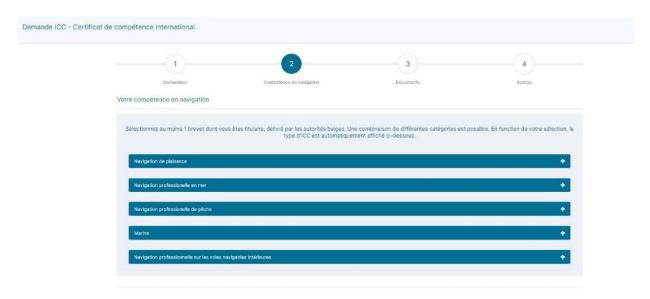


!!!! *Sélectionnez bien notre fédération

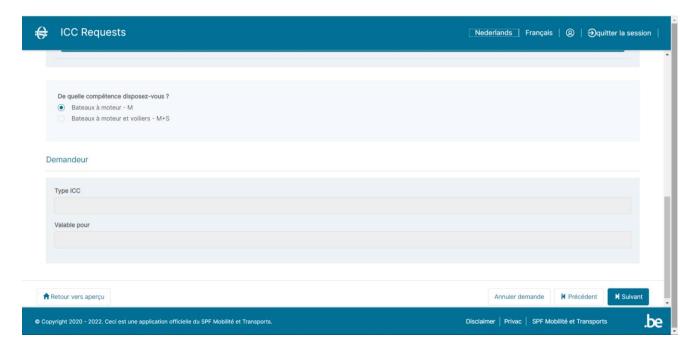


*Compétences en navigation

Introduisez les informations relatives à votre brevet de navigation.



Les informations « demandeur-ICC type-valable pour » ICC se remplissent automatiquement une fois que vous avez renseignés les champs « brevet » et « compétences : M=bateaux à moteur, M+S= bateaux à moteur et voiliers »

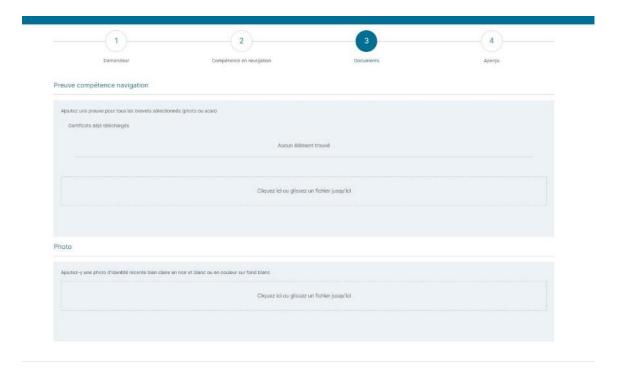


Voici le message d'erreur qui apparait si les informations ne sont pas remplies correctement.



*Documents.

Vous devez télécharger votre brevet (scan ou photo) Vous devez télécharger la photo (photo en couleur ou noir et blanc mais sur fond blanc !!)



*Aperçu

Vous pouvez vérifier que votre demande soit complète avant envoi. Vous devez cocher la case « déclaration sur l'honneur »

Déclaration	s données fournies pour cette demande sont complètes et correctes.	
Obligation Je déclare sur l'honneur que les données fournie	s pour cette demande sont complètes et correctes.	
Envoyé à votre Fédération		
Fédération Francophone de Ski Nautique et de Wa	seboard	
Après avoir reçu votre demande, votre fedération la • Après acceptation par votre fédération, vous rece que vous aurez procédé au palement. • Si votre demande est rejetée, vous recevrez les la	vitez une invitation à payer. Veuillez également vérifier à cet effet dans vos spam dans vetre boilte mail. Votre demande sera traitée davantage après	

Une fois votre demande envoyée, la FFSNW la vérifiera et la traitera rapidement, uniquement si vous avez effectué le paiement (*Pour plus de rapidité, effectuez le paiement en premier, pour éviter des délais supplémentaires*). Si votre demande est rejetée, vous recevrez les informations nécessaires.

Nous nous chargeons ensuite de l'envoi de votre ICC à votre domicile dans les meilleurs délais (délai pouvant varier jusqu'à un mois).

Qu'est-ce que l'ICC?

L'ICC est un certificat international de compétence pour les conducteurs de bateaux de plaisance.

Il est reconnu dans la plupart des pays européens, ce qui n'est pas toujours le cas des brevets nationaux belges (brevet de conduite, brevet de yachtman et de navigateur de yacht) qui ne sont pas toujours acceptés à l'étranger comme preuve de la capacité de naviguer par les autorités locales ou les loueurs de bateaux.

L'ICC n'est donc pas un brevet et ne remplace pas les différents brevets de navigation : il facilite la vie du plaisancier belge à l'étranger.

L'ICC en Belgique

Le Moniteur Belge du 10 juin 2011 a publié l'AR du 30 mai 2011 qui instaure un certificat international de conducteur de bateau de plaisance à la suite de la reconnaissance par la Belgique de la résolution n° 40 de la Commission Economique de l'ONU pour l'Europe (UNECE). Celle-ci vise à uniformiser les niveaux de compétence des plaisanciers (voile et/ou moteur) sur un plan international. Pour obtenir un ICC belge, il suffit d'être titulaire d'un brevet belge de navigation approprié. Il n'y a pas d'examen à passer. L'ICC est valable sans limite de temps et se présente sous la forme d'une carte bancaire.

Différentes catégories d'ICC sont instaurées :

- Selon la zone de navigation
- I pour les eaux intérieures
- C pour les eaux côtières
- IC pour les eaux intérieures et côtières
- Selon le type de bateau
- M pour les bateaux à moteur
- S pour les voiliers

MS pour les bateaux à moteur et les voiliers

Quel brevet belge pour quel ICC?

Seuls les brevets officiels belges sont pris en considération.

Voici les différents brevets qui permettent d'obtenir chacune des catégories d'ICC par zone de navigation :

- ICC I: brevet de conduite général, brevet de conduite restreint, certificat de conduite A, certificat de conduite B, patente du Rhin
- ICC C : brevet de conduite général, certificat de conduite A, patente du Rhin, brevet de yachtman, brevet de navigateur de yacht
- ICC IC : brevet de conduite générale, certificat de conduite A, patente du Rhin Par défaut, l'ICC est délivré en version M (pour les bateaux à moteur). Pour l'obtention d'un ICC S ou MS, une déclaration sur l'honneur attestant de la capacité du demandeur de naviguer à la voile est exigée.

F.A.Q.

ICC - International Certificate for operators of pleasure Craft

Puis-je continuer à naviguer en Belgique avec mon brevet de conduite ? OUI.

Rien ne change à ce sujet. L'ICC belge est aussi un brevet à part entière qui vous permet de naviguer en Belgique. L'un ou l'autre de ces documents peut être produit lors d'un contrôle.

Puis-je continuer à naviguer à l'étranger avec mon brevet de conduite ?

Dans certains pays, les brevets de conduite belges sont acceptés (ex France, Pays-Bas).

Il appartiendra à ces pays de décider s'ils continuent à le faire, suite à l'introduction de l'ICC en Belgique. En tout état de cause, il est préférable d'utiliser l'ICC à l'étranger.

J'ai un bateau de plaisance pour lequel aucun brevet de conduite n'est exigé mais je voudrais obtenir un ICC belge pour naviguer à l'étranger. Comment puis-je obtenir un ICC ?

Vous devez nécessairement être titulaire d'un brevet de conduite belge adéquat, et donc réussir un examen.

Peut-on obtenir un ICC sur base d'un certificat de conduite professionnel?

Les permis belges de navigation intérieure (certificats de conduite A et B, patente de batelier du Rhin) permettent d'obtenir un ICC. Celui-ci n'étant pas valable en mer, les brevets professionnels pour la navigation en mer ne font pas partie des brevets belges donnant accès à un ICC

Pourquoi ne puis-je pas obtenir un ICC pour la navigation intérieure avec un brevet de yachtman/navigateur de yacht?

Les brevets de yachtman et navigateur de yacht sont des brevets pour la navigation en mer. L'ICC peut être obtenu notamment après avoir réussi un examen sur le règlement de navigation. La matière d'examen de yachtman ou navigateur de yacht ne comprend pas le Règlement général de police pour la navigation sur les eaux intérieures dont la connaissance est obligatoire en vertu les engagements internationaux. Les brevets de yachtman et navigateur de yacht répondent toutefois aux exigences pour obtenir un ICC côtier (ICC C).

Je suis belge et j'ai un ICC étranger. Puis-je l'échanger pour un ICC belge ? NON. Vous pouvez cependant naviguer en Belgique avec votre ICC étranger

Je suis étranger et j'habite à l'étranger. Puis-je obtenir un ICC belge ? NON. Vous ne répondez pas aux critères d'obtention d'un ICC belge « être belge ou posséder un permis de séjour »

Pourquoi n'y a-t-il pas d'ICC pour la pleine mer ?

L'ICC a été introduit par la Commission Economique pour l'Europe, compétente pour la réglementation sur les voies de navigation intérieure. La mer ne fait pas partie de ses compétences, raison pour laquelle il n'existe pas d'ICC pour la mer.

Puis-je obtenir un ICC belge sur base d'une attestation de capacité ou un permis étranger ?

NON. Ce document ne fait pas partie de ceux qui sont pris en considération pour l'obtention d'un ICC. Il fait d'abord obtenir un brevet de conduite belge.